



ASSEMBLÉE COMMUNALE DE LA FERRIERE SEANCE ORDINAIRE

Salle des sociétés à 20h

PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2022
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël
3. Acceptation du budget 2023
4. Discuter et accepter un crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour la réfection du mur du cimetière
5. Discuter et accepter un crédit d'investissement de CHF 40'000.- pour l'assainissement de la station de pompage du Saignat
6. Election d'un ou d'une président-e des assemblées fin de période 2022-2025
7. Election d'un ou d'une vice-président-e du bureau de l'assemblée communale fin de période 2022-2025
8. Informations du conseil municipal
9. Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

L'Assemblée a été convoquée légalement par la feuille officielle du 11 novembre 2022 et par affichage au panneau officiel.

LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président par intérim ouvre l'Assemblée communale en présence de 17 citoyens, du futur Secrétaire communal et de la Secrétaire des Assemblées.

Une citoyenne et un citoyen sont nommés scrutateurs.

15 personnes ont le droit de vote.

M. le Président par intérim lit l'ordre du jour. Il signale que le point 5 de l'ordre du jour est retiré. Il demande ensuite s'il y a des remarques.

Un citoyen rappelle qu'on ne peut pas retirer comme ceci un point à l'ordre du jour, qu'il faudra le traiter mais sans passer au vote. Il demande que l'ordre du jour soit plus précis et explicite. Il souhaite que certains divers importants doivent y figurer.

Un citoyen signale qu'il n'a pas trouvé le budget sur le site Internet.

L'ordre du jour est accepté par l'Assemblée communale.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 27 juin 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2022 est disponible sur le site Internet de la Commune et au bureau communal. M. le Président demande si la lecture est souhaitée, ce n'est pas le cas.

Un citoyen demande à ce que le nom de Vice-Présidente au point 2 soit changé en Conseillère (2x).

Le PV est accepté à l'unanimité avec ces corrections.

2. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël

Un citoyen, représentant du Conseil des Sapeurs-pompiers, prend la parole devant l'Assemblée. Il indique qu'une commission temporaire sur la professionnalisation de la fonction de commandant a été créée en décembre 2021. Elle est composée d'un représentant par village, du commandant et du vice-commandant du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël. Elle a pour but d'assister le conseil des sapeurs-pompiers dans l'élaboration de ce dossier, de mettre en place la procédure d'acceptation et de valider les modifications des règlements avant leur acceptation définitive par l'organe compétent. Le 12 octobre 2022 le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- a été acceptée par l'assemblée des délégués du syndicat. De son côté, le Conseil municipal de La Ferrière se positionne avec un préavis favorable pour l'acceptation du crédit.

Le représentant dit qu'il est difficile voire impossible de remplacer le commandant actuel qui réalise 1'000 heures par année et a 100 personnes sous ses ordres avec beaucoup de responsabilités et effectuant des interventions distinctes (env. 100 par année).

Les tâches principales du commandant sont :

Est responsable de la bonne marche du syndicat et assure un rythme de conduite tout au long de l'année

Responsable de l'information générale et régulière avec les autorités ainsi qu'au sein du CSP

Est le représentant du syndicat auprès des autorités, institutions et autres tiers

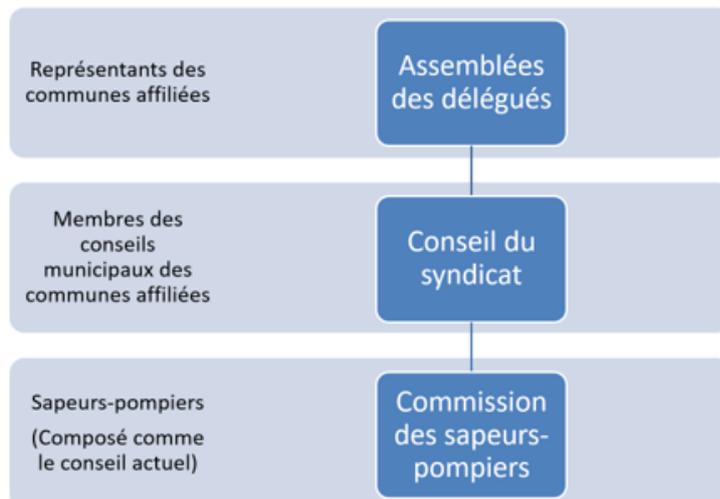
A la responsabilité de toutes les interventions, même si il en délègue la gestion

Est le responsable financier du syndicat, suit et respecte le budget

Dispense de l'instruction et s'assure que la formation soit en adéquation avec les prescriptions cantonales

Effectue du service de piquet

Le représentant présente le futur organigramme du syndicat :



Et les coûts de la professionnalisation de la fonction comme suit :

Crédit d'engagement: 130'000 CHF

Salaire mensuel pour le calcul (Classe 20): ~ 8'600 CHF

Augmentation réelle des charges: 80'000 CHF

Augmentation des charges par commune:

La Ferrière:	5'920 CHF
Renan:	8'080 CHF
Villeret:	9'920 CHF
Sonvilier:	11'280 CHF
St-Imier:	44'800 CHF

Le représentant ajoute que le commandant gère le budget et est toujours disponible pour répondre aux questions des communes. Les 3 officiers travaillent avec le commandant les 24h/24h. Le commandant travaille avec des juristes et l'OACOT. En 2021, le salaire avait été financé par les taxes et les interventions.

Au niveau des taxes payées, il serait question d'une augmentation de 10% et d'augmenter la limite d'âge de cotisation, actuellement de 21 ans à 49 ans, à 52 ans. Ainsi, l'autofinancement serait assuré. Il faut tout de même dire que les comptes annuels ont été bénéficiaires depuis 2011.

Le représentant signale que la commission temporaire a retenu quelques chiffres d'un travail de benchmarking fait afin de calculer le salaire du commandant. Le résultat de ce travail donne un salaire moyen de CHF 9'700.-

Un citoyen s'interroge sur le salaire de CHF 130'000.-

Le représentant explique que 5 communes ont été consultées et qu'une double majorité s'est opérée lors de la votation (3 communes en faveur + le 55,6% des habitants de St-Imier).

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité par 15 oui un crédit d'engagement de CHF 130'000.- annuels pour la professionnalisation de la fonction de commandant des sapeurs-pompiers.

Le représentant remercie l'Assemblée communale de La Ferrière pour la confiance témoignée.

3. Acceptation du budget 2023

La Conseillère communale en charge des finances communales, prend la parole devant l'Assemblée communale pour présenter les différentes rubriques :

0. Administration générale :

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
445'100	56'900	390'200	55'400

- La charge nette de cette fonction augmente de CHF 53'400.- par rapport au budget 2022
- Le poste de Secrétaire communal passera à 100% (80% auparavant) dès l'entrée en fonction, en mars 2023 du nouveau Secrétaire.
- Les jetons de présences au Conseil seront de CHF 80.- (CHF 60.- auparavant) par séance et pour les membres des commissions à CHF 60.- (CHF 50.- auparavant) par séance
- Une adaptation du montant pour les besoins en combustible et en énergie (mazout) sera nécessaire
- Du matériel de vote devra être commandé

1. *Ordre et sécurité publics, Défense :*

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
75'700	56'000	68'100	52'000

- Petite augmentation de CHF 3'600.- par rapport au budget 2022
- Également, suite à la professionnalisation du commandant des sapeurs-pompiers

2. *Formation :*

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
797'200	245'500	673'900	151'900

- La charge nette de cette fonction est inférieure de CHF 29'700.- par rapport au budget 2022
- Les écolages demeurent identiques avec un effectif légèrement plus bas

3. *Culture, sports et loisirs, Eglises :*

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
39'900	3'000	36'100	3'000

- La charge nette de cette fonction augmente de CHF 3'800.- par rapport au budget 2022
- Il y a plusieurs chemins pédestres à remettre en état pour un montant de CHF 38'000.-

4. Santé :

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1'500	0	1'500	0

- La charge nette de cette fonction ne change pas par rapport au budget 2022

5. Sécurité sociale :

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
465'600	3'400	471'200	3'400

- La charge nette de cette fonction diminue de CHF 5'600.- par rapport au budget 2022
- Les montants sont estimés sur la base de l'auxiliaire de planification du Canton de Berne concernant les domaines des prestations complémentaires, les allocations familiales et l'aide sociale pour un montant de CHF 5'600.-

6. Transports et télécommunications :

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
323'000	35'000	301'300	35'000

- La charge nette de cette fonction augmente de CHF 21'700.- par rapport au budget 2022
- Les causes principales de cette hausse sont dues à :
 - L'engagement d'un voyer communal à 100% (80% auparavant) ;
 - La hausse des prix du carburant ;
 - Un montant de CHF 20'000.- a été budgété pour l'entretien courant des routes communales et des chemins privés.

7. *Protection de l'environnement et aménagement de territoire :*

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
496'000	446'400	454'900	419'700

- La charge nette de cette fonction augmente de CHF 14'400.- par rapport
- L'ensemble des taxes communales restent inchangées
- Un montant de CHF 25'000.- est budgété en prévision de l'entretien urgent du réseau d'eau
- Les taxes uniques pour le raccordement des eaux devraient diminuer en raison du manque de terrain à bâtir
- Il y aura un prélèvement sur les fonds spéciaux en réserve pour couvrir les pertes
- L'acquisition de conteneurs aériens pour un montant de CHF 12'000.-
- L'achat de sacs taxés pour renouveler le stock

8. *Économie publique :*

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7'400	47'000	7'800	37'000

- Le produit augmente de CHF 10'000.- (taxes de séjour) et les dépenses diminuent de CHF 400.- par rapport au budget 2022
- Les montants sont adaptés sur les chiffres connus en 2022

9. *Finances et impôts :*

Budget 2023		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
161'300	1'643'100	171'000	1'614'600

- Le produit net augmente de CHF 38'200.- par rapport au budget 2022
- La quotité d'impôt reste inchangée
- Des principales entrées fiscales.
- CHF 268'300.- de péréquation financière
- Investissements

La parole est donnée à l'Assemblée communale.

Un citoyen intervient pour dire qu'il s'attendait à voir le budget équilibré promis il y a 2 à 3 ans, ce qui n'est pas le cas. Également, qu'il n'y a pas de détails sur les taxes.

Le Président par intérim répond que les taxes sont restées inchangées et que des détails seront apportés à l'avenir.

Un citoyen demande qu'est-ce que l'Etoile ?

Une citoyenne répond que ce lieu-dit se trouve en haut de la Combe du Pélu direction La Puce.

Le Conseiller communal en charge des travaux publics indique que des soumissions seront ouvertes prochainement et qu'un certain nombre de travaux n'ont pas été faits en 2022, dont des réparations des chemins prévues, car le Canton et la Confédération ne sont pas encore entré en matière au niveau subventions. Il précise que le SEMD a des conduites d'eau qui traversent le chemin qui va de la ferme Wäfler à la Puce.

Un citoyen demande à combien se monte le défraiement aux personnes auxiliaires.

Le Président par intérim répond que c'est toujours CHF 28.-

Un citoyen dit que le budget est inquiétant au vu de son déficit de CHF 276'400.- car les dépenses ont augmenté et sont reflétées dans le budget 2023.

La Conseillère communale indique que la Commune reste prudente malgré des disponibilités d'environ 2 mio. de francs.

Le citoyen dit que dans 8 ans il n'y aura plus rien.

La Conseillère communale précise qu'il s'agit d'un budget, lequel tient compte de toutes les dépenses prévisibles pour l'Année 2023. Le résultat des comptes annuels enregistré jusqu'ici boucle avec des chiffres positifs ce qui prouve que les dépenses sont maîtrisées.

Le budget 2023 est accepté à l'unanimité par 15 oui, 0 non et 0 abstentions.

4. Discuter et accepter un crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour la réfection du mur du cimetière

Le Conseiller communal en charge des travaux publics prend la parole devant l'Assemblée communale. Il indique notamment qu'il existe une infiltration d'eau ce qui fait que le crépi se décolle, cette infiltration vient depuis le sol. Pour remédier, il faut faire un drainage côté sud du cimetière car tout l'eau venait de la route cantonale. De ce fait, plusieurs devis ont été demandés.

Un citoyen demande combien de devis ?

Le Conseiller communal répond que 2 devis ont été demandés.

Le crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour la réfection du mur du cimetière est accepté à l'unanimité par 15 oui, 0 non et 0 abstentions.

5. Discuter et accepter un crédit d'investissement de CHF 40'000.- pour l'assainissement de la station de pompage du Saignat

Suite à la modification de l'ordre du jour, ce point ne sera pas soumis au vote. Ainsi, CHF 1'200.- seront nécessaires pour l'entretien courant (au budget).

Le Conseiller communal en charge de l'environnement communique que la pompe dysfonctionne, dès lors, une entreprise est venue voir les installations. La Commune a reçu une offre de Stebatec dans laquelle un travail complet et de mise à neuf pour un montant de CHF 40'000.- comprend : le tableau de commande (high-tech de communication et d'alarme), une échelle extérieure et un coffret en béton ou en aluminium.

Le Conseiller communal indique également que le tableau de commande fonctionne et qu'une entreprise est venue pour mettre à jour le système d'alarme et changer la pompe.

Un citoyen demande qu'est-ce que la station de pompage du Saignat ?

Le Président par intérim répond que la station du Saignat remonte les eaux usées jusqu'à la conduite de la STEP.

Un citoyen dit qu'il sait maintenant ce que c'est car il n'y avait pas de détails dans l'ordre du jour. Il demande combien de temps le système actuel fonctionnera-t-il encore ?

Le Conseiller communal dit qu'il faut veiller à la sécurité et éviter les accidents. Il indique qu'à terme il faudra réévaluer et que la décision reviendra à l'Assemblée communale. Il est d'accord de tirer le matériel jusqu'au bout.

Le Président par intérim répond que le système pourrait encore fonctionner pendant 5 ans ou plus.

Un citoyen ajoute que la station date de plus de 20 ans.

Un citoyen dit qu'elle a été refaite entre temps.

Le Président par intérim expose qu'il y a eu les déboires de l'époque mais qu'ensuite la situation s'est stabilisée et que le Conseil a décidé de repousser les dépenses.

6. Election d'un ou d'une Président-e des Assemblées fin de période 2022-2025

Le Conseil communal n'a aucune proposition à formuler. Il en va de même pour l'Assemblée communale, celle-ci n'a aucune suggestion. Ainsi pour la prochaine Assemblée communale, la configuration sera la même que ce jour. Il est obligatoire de mettre ce point à l'ordre du jour de chaque assemblée.

7. Election d'un ou d'une Vice-président-e des Assemblées fin de période 2022-2025

Le Conseil communal n'a aucune proposition à formuler. Il en va de même pour l'Assemblée communale, celle-ci n'a aucune suggestion. Ainsi pour la prochaine Assemblée communale, la configuration sera la même que ce jour. Il est obligatoire de mettre ce point à l'ordre du jour de chaque assemblée.

8. Informations du Conseil municipal

- La Conseillère communale en charge des écoles informe que la nouvelle structure de l'Ecole à journée continue (EJC) de La Ferrière a eu un très bon démarrage en août 2022. Le nom qui a été trouvé pour l'EJC est : L'érable étoilé.

L'EJC est composé d'une personne responsable, une éducatrice, une auxiliaire et une personne remplaçante.

Les enfants sont accueillis les lundis et mardis de 11h30 à 18h et les jeudis de 11h30 à 13h30. De plus, à partir de janvier 2023, des nouveaux modules seront ajoutés, à savoir : les jeudis après-midi et les vendredis midi. L'augmentation est due par rapport à l'augmentation des demandes des familles et aux conditions imposées par la Confédération (ouverture de 4 jours).

- Le Conseiller communal en charge des bâtiments, indique que ces temps on parle beaucoup de pénurie d'énergie et de transition énergétique, de son côté la commune envisage depuis un certain temps déjà à équiper ses bâtiments avec des installations photovoltaïques. Pour ce faire, elle a fait appel à la coopérative EcooSol qui finance ses projets au moyen du financement participatif, et où les citoyens de La Ferrière sont les bienvenus pour y participer. Le Conseiller communal donne la parole à un citoyen, représentant d'EcooSol, qui présente le projet.

Le représentant indique qu'un potentiel de 4 installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de La Ferrière peuvent être prévues : bâtiment de l'école, bâtiment de l'administration communale, la STEP et la Halle polyvalente, ayant comme résultat :

- Une production annuelle globale : 113'250 kWh
- Un coût effectif des installations : 186'000 CHF
- Dont à charge d'EcooSol : 149'000 CHF

EcooSol lance une recherche de fonds à hauteur de CHF 70'000.- à CHF 120'000.- Or, il dépendra des projets qui passent en phase de réalisation

EcooSol favoriser l'émergence d'installations photovoltaïques et la mobilité électrique en diminuant notre empreinte écologique, en optant pour des énergies renouvelables et assurer notre indépendance énergétique, en équilibrant le développement à long terme et bien-être à court terme, en abandonnant les énergies fossiles et en accélérant la transition énergétique

EcooSol poursuit l'objectif de contribuer à l'autonomie énergétique de la région.

Le Président par intérim remercie le représentant et informe que des flyers sont à disposition à l'administration communale.

- Le Conseiller communal en charge de l'environnement parle du courrier envoyé à la population concernant les changements en 2023 qui ont pour but d'améliorer la récupération, le tri et le recyclage. Il indique que les déchets encombrants avaient beaucoup de ferraille, de carton, etc. Il était donc nécessaire que faire quelque chose, notamment, le

rapatriement des déchets encombrants, les combustibles, les déchets inertes, la ferraille 6 fois par an au lieu de 2 actuellement.

En mai 2023, les bennes à carton, papier, alu et verres seront remplacées par des containers aériens pour un montant de CHF 12'000.- ce qui permettra l'optimisation des trajets des camions.

Également, une collecte de plastiques agricoles a été mise en place. Les plastiques ne sont plus acceptés dans les moloks qui sont facturés à CHF 300.- par tonne actuellement. Avec le nouveau système, les déchets agricoles coûteront CHF 150.- par tonne.

Le Conseiller communal informe d'un échange avec les personnes intéressées le 10 janvier 2023 à 20h au bureau communal. Il sera question de discuter sur l'utilisation correcte des moloks et les autocollants.

Un citoyen montre son agacement concernant le molok de la Rangée des Roberts.

Le Président par intérim répond que, suite au retrait du molok du Camping, une convention a été signée avec la Commune de Renan pour donner la possibilité aux habitants de Renan de déposer leurs sacs à poubelle dans les moloks de La Ferrière. Malheureusement, le Camping ne joue pas le jeu. Si nécessaire, la Commune peut dénoncer la convention.

Un citoyen indique que dans les cantons de Zürich, de Genève et autres, reçoivent une amende.

Le Conseiller communal répond qu'à La Ferrière les gens reçoivent aussi une amende.

Un citoyen demande concernant le molok vers le Camping.

Le Président par intérim répond qu'il sera enlevé et pas remplacé.

9. Divers et imprévus

La Conseillère communale lit le rapport de l'organe de révision sur la protection des données. Elle demande de publier le rapport dans la Feuille d'Avis. Le Conseil municipal fera le nécessaire.

Le Président par intérim remercie la Secrétaire communale au nom du Conseil et des citoyens. Elle finit son travail à la Commune le 19 décembre 2022.

Le Président par intérim présente le nouveau Secrétaire communal. Il entrera en fonction à partir du 6 mars 2023, est habitant de Peseux, 44 ans, équatorien d'origine et naturalisé Suisse depuis 2010. Il a travaillé en tant qu'administrateur communal dans la Commune de Valangin et ensuite dans le Grand Neuchâtel. Le futur Secrétaire a envie de continuer avec le métier d'administrateur et d'avoir le contact avec la population.

Le Président par intérim informe que l'administration communale est fermée les mercredis et vendredis dès le 9 janvier 2023.

Un citoyen dit que si des sujets comme EcoSol ou les déchets auraient été ajoutés à l'ordre du jour, cela aurait probablement attiré plus de monde à l'Assemblée communale.

Un citoyen dit qu'il faut toujours chercher La Ferrière dans un « petit coin » de la Feuille d'Avis de Courtelary tandis que d'autres communes occupent 3 à 4 pages. Il dit que des informations manquent.

Le Conseiller communal dit qu'une journaliste vient au bureau communal et écrit un article minimum une fois par mois.

La Conseillère communale dit que plusieurs articles ont parus dans le Journal du Jura, notamment concernant l'EJC et le Roadmovie.

Un citoyen dit que tout le monde lit ArclInfo et pas tous lisent le Journal du Jura.

Un citoyen dit que l'effet tout-ménage est à prendre en compte et qu'il serait le meilleur moyen pour atteindre la population.

Le Conseiller communal dit que la Bechtel fait office de tout-ménage. L'école doit aussi travailler avec la Feuille d'Avis.

Le Conseiller communal dit que l'impact n'est pas le même avec la Feuille d'Avis qu'avec le tout-ménage.

Un citoyen s'interroge sur la rémunération des personnes qui travaillent pour la commune. Il dit que les fonctions communales doivent être rémunérées afin qu'elles deviennent attractives car cela implique de l'engagement et de la responsabilité pour des thèmes de plus en plus importants.

Un citoyen demande des nouvelles concernant la nouvelle école ?

Le Président par intérim dit qu'il manque 2 signatures concernant le droit de passage. L'avis paraîtra dans la Feuille d'Avis à la mi-janvier 2023.

Un citoyen demande si le prix a augmenté pour la nouvelle école ou si un crédit supplémentaire sera demandé.

Le Président par intérim répond que les architectes font un appel d'offres et que s'il y avait besoin d'un crédit supplémentaire, il sera soumis à l'Assemblée communale de juin ou une Assemblée extraordinaire sera convoquée.

Un citoyen dit que la construction sera publiée, ensuite que les travaux débuteront et seulement après la demande de crédit supplémentaire sera fait.

Le Président par intérim dit qu'avant tout une Assemblée sera convoquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes et leurs souhaite de belles vacances de fin d'année. Il remercie également tous ses collègues du Conseil communal ainsi que la Secrétaire communale et la Secrétaire des Assemblées

La séance est levée à 22h05

La Ferrière, le 12 décembre 2022

Le Président,

La Secrétaire des Assemblées,